

BORDEREAU DE VERSEMENT
AU TITRE DES VERSEMENTS LIBÉRATOIRES DU SOLDE
DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE – 2021
(Décret n° 2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage)

Référence :

Article R. 6241-20 du code du travail : Les établissements et organismes habilités à percevoir les versements libératoires de la taxe d'apprentissage établissent un reçu destiné à l'entreprise indiquant le montant versé et la date du versement.

Votre versement est effectué au titre du Service Public Régional d'Orientation.

L'ARIA Nouvelle-Aquitaine vous adressera un reçu dès réception de votre bordereau et de votre versement.

Nom de l'entreprise :

Adresse de l'entreprise :

Numéro SIRET de l'entreprise :

Nous souhaitons verser la somme de

(écrit en lettres et en chiffres)

à la date du __/__/2021 au titre du versement libératoire de la taxe d'apprentissage pour 2021.

Le

Nom et Signature (personne habilitée à engager l'entreprise)

Cachet

Règlement par chèque à l'ordre de : ARIA Nouvelle-Aquitaine ou par virement – IBAN : FR76 1026 8024 8013 4545 0020 044
BIC : COURFR2T. Un reçu à produire aux services fiscaux vous sera adressé en retour.